Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2016 QCCTQ 3133
DATE DE LA DÉCISION	:	20161220
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	433046
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Suzanne Veilleux

Personne(s) visée(s) :

9058-3964 QUÉBEC INC.

NIR : R-543688-7

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9058-3964 QUÉBEC INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :	KENWO
ANNÉE :	2000
NUMÉRO DE SÉRIE :	1XKDDB9X0YJ960950
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	Corriveau Mélanie

MARQUE :	KING
ANNÉE :	1988
NUMÉRO DE SÉRIE :	2K9D36301JW002802
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	Corriveau Mélanie

Suzanne Veilleux
Personne désignée

[1] RLRQ c. T-12, R. 13.01.
[2] RLRQ c. P-30.3.